

TOWARDS A FEMINIZATION OF JOB NAMES: SOCIAL RESISTANCE OR/AND
LINGUISTIC EVOLUTION?

Feiza AICHOUR¹

Abstract:

The feminization of job names is a linguistic development that aims to designate job names in feminized forms. This conveys a lot of resistance, largely socio-cultural and linguistic. It involves a cross-cutting approach using language policy, without forgetting the socio-cultural point of view.

For some job names, it is difficult to find an equivalent in the feminine. The problem lies fundamentally in the nouns with a unique masculine gender used to designate jobs traditionally for men, to which women now have access. How to name a woman "firefighter"?

The field of investigation hereby explored relates to the semantic and morphosyntactic networks which refer to the names of jobs used in the feminine form in the French linguistic system. Despite current attempts at feminization, there exist opponents to the feminization of job names.

Keywords: Applied Linguistics, Feminization, Job Names, Resistance, Linguistic Evolution, Hesitations.

Istanbul / Türkiye
p. 572-580

Received: 23/09/2022
Accepted: 05/10/2022
Published: 01/11/2022

This article has been
scanned by iThenticat No
plagiarism detected

 <http://dx.doi.org/10.47832/2717-8293.20.34>

¹  Dr, Mohamed Lamine Debaghine, Setif 2, Algeria, aichourfeiza@yahoo.fr, <http://orcid.org/0000-0003-2296-8496>

VERS UNE FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS : RÉSISTANCES SOCIALES OU/ET ÉVOLUTION LINGUISTIQUE ?

Feiza AICHOUR

Résumé:

La féminisation des noms de métiers est une évolution linguistique qui vise à désigner des noms de métiers sous des formes féminisées. Elle véhicule beaucoup de résistances, pour une large part socio-culturelle et linguistique. Elle implique une approche transversale faisant appel à la politique linguistique, sans oublier le point de vue socio-culturel.

Certains noms de métiers trouvent difficilement leur équivalent au féminin. Le problème réside fondamentalement dans les noms à genre unique masculin qui servent à désigner des métiers traditionnellement occupés par des hommes, auxquelles les femmes ont aujourd'hui accès. Comment nommer une femme « sapeur-pompier » ?

Le champ d'investigation exploré porte sur les réseaux sémantiques et morphosyntaxiques qui renvoient aux noms de métiers au féminin dans le système linguistique du français. Malgré les tentatives actuelles de féminisation, il existe des opposants à la féminisation des noms de métiers.

Mots-clés: Linguistique Appliquée, Féminisation, Noms De Métiers, Résistance, Évolution Linguistique, Hésitations.

Introduction:

Les progrès que connaît toute société, et ce dans tous les domaines, scientifique, culturel, économique..., l'accès des femmes aux différentes fonctions, leur incorporation massive au monde du travail ont entraîné des changements profonds dans la société et par conséquent dans la langue. La réflexion sur les ressources linguistiques, sémantiques et morphosyntaxiques qui interviennent dans la créativité des néologismes des noms de métiers au féminin dans la langue française, révélera l'importance croissante de la présence des femmes dans les fonctions de l'État, ainsi qu'une remise en cause d'une politique linguistique jusque-là conservatrice.

Question de recherche

La féminisation des noms de métiers connaît des résistances et des préjugés socioculturels au sein de la société et de la langue, cela nous pousse à poser la question de recherche suivante :

- Quelles sont les raisons de ces hésitations ?

Hypothèse

Selon nous, la langue est toute pénétrée de culture mais elle ne l'est pas de manière uniforme. La féminisation des noms de métiers révélera des dissymétries motivées par des hésitations d'ordre socio-culturel (préjugés d'ordre social envers la féminisation de certains noms de métiers) et linguistique (création de confusion polysémique). Le poids culturel qui est toujours latent ne fait que peser sur l'évolution sur le plan linguistique.

Méthodologie

Notre travail se divise en plusieurs parties. En premier lieu, nous mettrons en avant un certain nombre d'arguments dans le débat sur la féminisation des noms de métiers et passerons en revue les principales résistances au processus puis nous exposerons l'apport des ouvrages de référence en matière de féminisation des noms de métiers, suivra un récapitulatif de la situation de la féminisation des noms de métiers dans les pays de la francophonie et finalement nous exposerons les modalités de féminisation.

I- Les résistances à la féminisation**1. Approche socio-culturelle**

Le genre des mots est motivé par le sexe biologique, « Tout nom de la langue française est, en principe, soit de genre masculin, soit de genre féminin. Cela est fixé d'avance par le code de la langue et répertorié dans le dictionnaire ». (Weinrich, 1989, p. 31)

Le problème qui se pose en général lors de la féminisation des noms de métiers réside fondamentalement dans les noms à genre unique masculin qui désignent des métiers généralement occupés par les hommes, auxquelles les femmes ont aujourd'hui accès. Ces noms demeuraient auparavant presque toujours figés au masculin (Eurrutia Cavero, 2011). Actuellement, les formes au masculin coexistent avec les formes correspondantes au féminin. Nous constatons cependant la présence de nombreux noms de métiers réservés presque exclusivement à l'un des deux sexes : les femmes (sage-femme), les hommes (sapeur-pompier). Si les femmes sont généralement assignées dans certains métiers, cela tient peut-être du regard porté sur elles par la société. D'après M. Yaguello « Les hommes n'ont pas à définir leur

place dans la société. Ce sont eux qui définissent celle des femmes » (Yaguello, 2002, pp. 176-177).

Des questions de fond demeurent donc sur la modification des mentalités suivie d'une réforme de la langue. « [...] Il ne suffit pas de changer les structures sociales. Tant que les mentalités ne changeront pas, la langue restera à la traîne » (Yaguello, 2002).

Des études pluridisciplinaires ont été menées sur les préjugés et les stéréotypes qui persistent dans la langue française, pour essayer de comprendre la réticence face aux changements linguistiques que peut apporter la féminisation des noms de métiers à la langue.

En France, à partir des années 80, interviennent des initiatives politiques visant à féminiser les noms de métiers : en 1984, une « Commission de terminologie » est mise en place. Elle était chargée de la féminisation des noms de métiers. Il en résulte une circulaire en 1986 qui prescrit la féminisation dans les textes réglementaires. Cependant, son application n'était pas la priorité du gouvernement, la question tombe en désuétude jusqu'en 1997.

Deux études ont été confiées par le ministère, la première à la Commission générale de Terminologie et de Néologie sur l'état de la question en France. Le rapport du (Cogeter) produit en 1998 un Guide d'aide à la féminisation (*Femme, j'écris ton nom*). Ce guide fournit un état des lieux, ainsi qu'une analyse des pratiques linguistiques en usage en France et dans les pays francophones.

La deuxième étude a été confiée à une équipe de linguistes du CNRS (laboratoire INaLF) qui énoncent les règles de formation du féminin et étudient les difficultés qui peuvent l'accompagner. Le guide réalisé sur les aspects linguistiques de la féminisation comporte une liste indicative de plus de 2 000 entrées masculin/féminin.

Depuis ce temps, la dynamique de féminisation est en progrès constant, en particulier à l'oral. La tendance à la féminisation, tout particulièrement dans la seconde moitié du XXe siècle, commence à avoir des effets sur l'écrit même si certaines formes féminisées restent moins usuelles que d'autres.

Les résistances sont cependant fortes, ancrées dans les mentalités et soutenues par les stéréotypes.

2. Approche linguistique

2.1. Positionnement des institutions linguistiques : Académie française

L'Académie française (1635) très conservatrice et réticente, s'oppose à des modifications qu'elle juge « arbitraires » et qu'elle considère comme une « atteinte à ses prérogatives ». Elle veille donc au respect rigoureux de la morphologie de la langue française. Elle reconnaît l'usage en français des formes féminines dans les noms de métiers sont bien installés dans l'usage tels que (*boulangère, institutrice*) mais considère que ce processus n'est pas applicable à certains métiers tels que (*ingénieur /ingénieuse*). C'est pour cette raison que l'Académie française recommande d'éviter, dans tous les cas non consacrés par l'usage, le « féminin » et de ne préférer pour certains termes, que le déterminant au féminin : *une professeur, une ingénieur*.

Elle déclare en 2014 qu'aucun texte ne donne au gouvernement

Le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français. Nul ne peut régenter la langue, ni prescrire des règles qui violeraient la grammaire ou la syntaxe : elle n'est pas en effet un outil qui se modèle au gré des désirs et des projets politiques. Les compétences du pouvoir politique sont limitées par le statut juridique de la langue, expression de la souveraineté nationale et de la liberté individuelle, et par l'autorité de l'usage qui restreint la portée de toute

terminologie officielle et obligatoire. Et de l'usage, seule l'Académie française a été instituée « la gardienne ». (<http://www.academie-francaise.fr>)

2.2. Quelles sont les raisons de ces hésitations ? (Paveau, 2002/1, pp. 121-128)

- **Sur le plan sociologique**, il s'agit tout d'abord du degré de valorisation des métiers. V. Brunetière (Brunetière, 2005, pp. 77-78) montre que les résistances sont plus grandes quand les métiers sont valorisés (la féminisation est alors sentie comme une dévalorisation).

- **Sur le plan linguistique**, l'argument avancé par les résistants est celui de l'homonymie et par conséquent la polysémie et le risque que ferait courir aux noms leur flexion au féminin : *dépanneur* et *chauffeur* ne pourraient être féminisés sans devenir malencontreusement polysémiques, puisqu'ils désignent des machines.

- Ensuite, **l'argument des connotations sexuelles** associées à certains noms féminisés. V. Brunetière (Brunetière, 2005) donne les exemples de *sauteuse* et *monteuse*. C'est le domaine sportif qui est plus au moins affecté par cette suspicion sexuelle. Cet argument est peu valable car les connotations sont de nature sociale et culturelle, et non pas données par la langue.

II- L'apport des ouvrages de référence

Depuis plus de trente ans (le premier guide québécois est paru en 1991), les quatre pays de la Francophonie – la Belgique, le Canada, la France et la Suisse – publient des guides de référence sur la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions.

Les disparités entre les dictionnaires reflètent une certaine instabilité des usages. Une évolution est en cours, lente, mais qui s'accélère depuis 2015. Cette discordance se reflète dans l'usage de certains noms dans différents contextes de référence.

À partir du corpus de dictionnaires suivant, nous prendrons les exemples de : AUTEUR, PRÉFET et CHEF (enquête réalisée par Le Tallec-Lloret Gabrielle et Pierrette Crouzet-Daurat). (Le Tallec-Lloret), (Crouzet-Daurat).

- Académie française : 9e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, accessible en ligne sur le site de l'Académie française ;

- COGETER 1998 : *Rapport de la Commission générale de Terminologie et de Néologie sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* ;

- FWB : Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (*Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 3e édition 2014) ;

- OQLF : Office québécois de la langue française, dont le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), accessible en ligne ;

- *Le Robert* 2017 ;

- *Larousse* 2017.

AUTEUR

- Cogeter 1998 : le mot *auteur* a une forme féminine très instable et supporte beaucoup de variations. *Une femme auteur* est ainsi présent depuis le XVIIe siècle ; *autrice* a une existence très courte entre le XVIe et le XVIIIe siècle, puis vient au XIXe siècle *autoresse* dont l'emploi ne s'enracine pas dans les usages.

- FWB : une *femme auteur* ou *auteure* (forme préférée).

- En Suisse : *autrice*.

- OQLF : une *auteure*.
- *Le Robert* 2017 : la forme féminine est *autrice*, nous trouvons aussi une *auteure* sur le modèle du français du Canada.
- *Larousse* 2017 : *auteure*

PRÉFET

- Académie 9^e édition : une préfète.
- *Le Robert* et *Larousse* 2017 : *préfète*, *femme préfet* ou (vieilli) *femme de préfet*.

CHEF

- Académie 9^e édition : *chef*.
- COGETER 1998 : la terminaison -esse, où l'ajout du -e : *la cheffe* ou *chèfe* ne recueillent pas plus l'acceptation que la *cheffesse*.
- FWB : une *cheffe* (forme préférée).
- En Suisse : *la cheffe*.
- OQLF : la *chef* ou la *cheffe* (plus rarement).
- *Le Robert* 2017 : « Le féminin *la chef* est employé par familiarité ou pour des fonctions techniques.
- *Larousse* 2017 : une *chef*.

Au point de vue de l'évolution linguistique, il faut noter qu'en 1968 *Le Petit Robert* considérait la mot *chirurgienne* comme inusitée, *députée* comme rare, *sénateur* comme seul terme existant, alors que dans *Le Nouveau Petit Robert* (2005) les termes *chirurgienne* et *députée* ne sont plus qualifiés de rares et la forme féminine *sénatrice* apparaît pour désigner une femme.

III- Situation de la féminisation des noms de métiers dans les pays de la francophonie (Madrigal Alfaro, 2010, pp. 139-149).

Le Canada

Le Canada vient au premier rang en matière de féminisation des noms de métiers. En 1979, l'Office de la langue française recommandait la féminisation des titres. Actuellement, la grande majorité des ouvrages de référence sur l'usage du français comportent une section sur les titres au féminin.

La Suisse

La Suisse s'est inspirée des travaux de féminisation du Canada. En 1988, le pays a adopté un règlement pour la féminisation des titres. En 1989, le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes féminise l'ensemble de sa terminologie des métiers et professions. En 1991, un dictionnaire de 4 000 termes masculin/féminin a été publié. Enfin, en 2001, un guide d'aide à la rédaction épiciène a été publié.

La Belgique

En 1989, la Belgique émet une proposition de décret pour féminiser les noms de métier. Par la suite, la Communauté française de ce pays a adopté en 1993, un décret visant à la féminisation des noms de métiers qui permet de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

VI- Féminisation des noms en français

- Les marques du genre

Il y a en gros quatre manières de féminiser les noms de métiers : la flexion morphologique (marques sur le nom, du type *écrivaine, directrice*), la flexion morphosyntaxique (le marquage est assuré par le déterminant pour les noms épécènes du type *la ministre*), la flexion lexicale (c'est le lexème qui varie. Ces alternances sont rares en français, *fille/garçon, père/mère, oncle/tante, confrère/consœur*) et la flexion énonciative par reprise pronominale (*les ministres, elles sont admirables*), lexicale (*les ministres sont de bonnes négociatrices*).

En français, il existe le cas des substantifs de genre unique, soit masculin soit féminin, pouvant désigner des êtres des deux sexes sans variation morphologique ni changement du déterminant : *l'animal, la bête, la personne, la victime...*

- Précisions morphologiques

La féminisation des noms des métiers est soumise généralement aux mêmes règles morphologiques que d'autres noms animés faisant partie de la langue française :

D'une manière générale, le féminin est formé par l'ajout du **e** à la forme masculine (*employée, avocate*). Si la voyelle terminant le masculin est déjà **e**, la forme féminine est identique à la forme masculine (formes dites épécènes) ; dans ces cas, c'est le déterminant qui précise le genre (*un/une stagiaire, un/une architecte, un/une ministre*).

Si la voyelle finale est **a** ou **o**, la forme féminine est identique à la forme masculine (*une dactylo*).

Dans le cas où les noms au masculin se terminent par une consonne dans l'écriture, le féminin se construit, d'une manière générale, par l'ajout d'un **e** final à la forme masculine (*artisane, avocate, experte, présidente*).

Une autre règle s'applique dans certains exemples par le redoublement de la consonne finale : *el/-elle (contractuelle), -ien/-ienne (chirurgienne, doyenne, pharmacienne), -an/-anne (paysanne), -on/-onne (baronne, patronne)*, l'apparition d'un accent grave : *-er/-ère (conseillère, ouvrière), -et/-ète (préfète)*.

Lorsque le nom masculin se termine par **eur**, la forme féminine finit par **euse** (*chercheuse, contrôleuse, vendeuse*). ;

Si les noms masculins se terminent par **teur**, la forme féminine se termine par **teuse** lorsqu'il existe un verbe correspondant qui comporte un **t** dans sa terminaison (*chanteuse, rapporteuse, toiletteuse*), sauf certains cas particuliers (*éditrice, exécutrice, inspectrice*).

La forme féminine se termine par **trice** lorsqu'il n'existe aucun verbe correspondant ou quand celui-ci ne comporte pas de **t** dans sa terminaison (*administratrice, éducatrice, rédactrice*).

- **Cas particuliers** : *une mannequin, une médecin*.

- **Mots empruntés** : féminin identique au masculin (*une inprésario, une clown, une gourou*).

V- Perspectives

La féminisation des noms de métiers relève de la politique de l'aménagement linguistique. « [...] la pensée aménagiste ne se contente pas d'observer l'influence de la société sur les formes linguistiques, elle affirme le droit et la nécessité, pour une

communauté linguistique donnée, d'agir sur sa langue pour l'harmoniser avec l'évolution sociale ». (Arbour M.-E., 2014, p. 32)

Un projet scientifique a été conçu en lien avec la Bibliothèque nationale de France et réunissant trois laboratoires faisant partie du groupe de recherche sur les néologismes, issus des deux universités, Strasbourg et Paris 13.

Pour ce faire, il faut disposer d'un corpus vaste. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet NEONAUTE : il s'agit d'élaborer un moteur de recherche pour suivre l'implantation des néologismes à partir des collections du dépôt légal du Web (BNF). Ce projet permettra de réaliser des études ciblées sur la néologie générale et la terminologie, mais aussi sur la féminisation des noms de métiers.

L'objectif scientifique de cette étude est d'observer l'usage des noms de métiers, sous leur forme, à partir des sites des administrations (éducation nationale, fonction publique, assemblée nationale, sénat), du *Journal officiel*, etc., et comparativement avec l'usage dans la presse, et des dictionnaires en ligne, pour :

- 1- repérer les *mots nouveaux* ne figurant pas dans les dictionnaires de référence (créations récentes correspondant à de nouvelles activités) ;
- 2- relever la variation de genre faisant unanimité ;
- 3- repérer les alternances morphologique (*chef/cheffe/cheffesse/chève/cheftaine*) ;
- 4- observer les *problèmes sémantiques* liés à l'émergence de certaines formes au féminin (*médecin/médecine, jardinier/jardinière, maître/maîtresse de conférences*, etc.).

Conclusion

Pour ce qui est de la féminisation des noms de métiers, nous pouvons constater qu'il y a encore des disparités d'emploi. Ce n'est pas simplement, une question formelle concernant la grammaire mais une question qui relève de la sociolinguistique et présente des particularités propres à chaque société. La féminisation des noms de métier adopte différentes acceptations selon le contexte socioculturel de référence. Ces nuances se reflètent sur les marques textuelles, la syntaxe et le lexique ; un lexique « lié aux modalités de la pensée, à tout le mouvement du monde et de la société ». (Gilbert, 1975, p. 31).

À une époque où la femme occupe une place de plus en plus importante au sein de la société, les difficultés relatives aux processus de féminisation ne semblent plus décourager les usagers. Malgré le retard de la langue par rapport à l'évolution sociale, la tendance à la féminisation des noms de métier s'impose.

Bibliographie

- Arbour M.-E., D. N. (2014). Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe . Langage et société 148, pp. 31-51. <https://doi.org/10.3917/ls.148.0031>
- Brunetière, V. (2005). la féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues. Mots. Les langages du politique. [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 01 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/460> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.460>
- Crouzet-Daurat, P. (s.d.). Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ministère de la culture et de la communication.
- Eurrutia Cavero, M. (2011). féminisation des noms de métier, grade, titre et fonction à l'ère de la mondialisation: néologismes terminologiques et implications sociolinguistiques. Synergie Espagne n°5, pp. 29-46.
- Gilbert, L. (1975). La créativité lexicale. Paris: Larousse.
- Le Tallec-Lloret, G. (s.d.). Lexiques-Dictionnaires Informatique (CNRS/Paris 13/Cergy-Pontoise). Laboratoire LDI, Université Paris 13.
- Madrigal Alfaro, G. (2010). La féminisation des noms de métier..., une question de mentalités? Revista de Lenguas Modernas n°12, pp. 139-149.
- Paveau, M.-A. (2002/1). La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques. Le français aujourd'hui n°136, pp. 121-128.
- Weinrich, H. (1989). Grammaire textuelle du français. (G. D. Malbert, Trad.) Paris: Didier-Hatier.
- Yaguello, M. et Collin F. (2002). Les mots et les femmes. Essai d'approche sociolinguistique. (Payot, Éd.) Les cahiers du GRIF n°23-24, pp. 176-177.

Site web

<http://www.académie-française.fr>.